

Nouakchott le **13 DEC 2023** نواكشوط في

N° _____ الرقم

DAO n° 18/CPMP/CSA/2023

Pour la fourniture de services de transport secondaire des produits alimentaires du Programme TEMWINE en 38 lots distincts

ADDITIF n° 1

Lors de la préparation de leurs offres pour la fourniture de services de transport secondaire des produits alimentaires du Programme TEMWINE en 38 lots distincts (DAO n° 18/CPMP/CSA/2023), les soumissionnaires doivent obligatoirement prendre en compte les corrections suivantes au niveau des points IC 14.3 (a), IC 14.7 et IC 32.9 de la section II (Règlement Particulier de l'Appel d'Offres) et au niveau du point CCAG 14.1 de la section VI (Cahier des clauses administratives Particulières) :

Les soumissionnaires présenteront les prix de leurs offres hors TVA

Les prix pris en compte pour les besoins de l'évaluation sont hors TVA

Le montant du marché est hors TVA

Conformément à l'article 49 du décret n° 2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics, Cette modification entraine un **report de la date limite de dépôt des offres au 28 décembre 2023 à 10 heures.**

Toutes les autres dispositions du dossier d'appel d'offres pour la fourniture de services de transport secondaire des produits alimentaires du Programme TEMWINE en 38 lots distincts (DAO n° 18/CPMP/CSA/2023) qui n'ont pas été modifiées par le présent additif restent inchangées.

Fatimetou Mahfoudh Khattry

